

cerises

ROUGE, AIGRE-DOUX - N° 295 - VENDREDI 24 JUIN 2016

PÂQUERETTE PINAILLEUSE

Manipuler un référendum
à propos d'un aéroport,
c'est primaire.
Monter une primaire autour d'un sortant,
c'est plébiscite.

AGENDA MILITANT

→ 28 juin

France [Contre la Loi Travail](#)

→ 4 juillet

Rennes [36 pas mort](#)

→ 5 juillet

Montpellier [Indignados](#)

→ 5-8 juillet

Brest [Territoires, coopération et transitions](#)

À LIRE SUR communistesunitaires.net

→ **Alternative**

[Ps : une primaire contre la gauche.](#)

Roger Martelli !

→ **Bataille démocratique**

[Contre la Loi Travail,](#)
[nous manifesterons quand même](#)

→ **Culture**

[Statues captives,](#) Jean-Louis Sagot-Duvaurox,

→ **Mondialité**

[Pour la paix et le progrès.](#)

Louis Aminot

Désobéissance pacifique et insoumission citoyenne

À l'occasion du rapport de force sur l'interdiction ou non de la manifestation du 23 juin, le gouvernement a dû symboliquement reculer, mais il a franchi une nouvelle étape mortifère dans sa fuite en avant liberticide. Depuis plusieurs mois, avec le Parti socialiste, il ravale la France au rang d'un régime autoritaire coupé du peuple et incapable de compromis.

Que faire face à la faute historique commise par le pouvoir, consistant à refuser de négocier, à maltraiter le législateur et à réprimer le mouvement ? Désobéir pacifiquement ! En effet, nous n'en sommes plus seulement à combattre un projet de loi, dont nous continuons d'exiger le retrait : nous en sommes aussi à défendre la démocratie.

Côté Fillon, Juppé et Sarkozy, les surenchères sécuritaires succèdent aux larmes de crocodile. Il suffit que l'un réclame l'interdiction des manifs pour que l'autre défende la liberté de manifester. Et inversement la semaine suivante. Ils n'ont pas peur du ridicule ! Côté Le Pen fille, la défense de la démocratie est utilisée pour masquer la division du Front national sur le fond du projet de loi El Khomri : les uns y sont favorables, les autres - qui pourtant détestent les syndicats - font semblant d'y être défavorables car l'électorat qu'il vise s'y oppose massivement. Hypocrisie encore !

Alors que le PS, toutes composantes comprises, se prépare à des mois d'une primaire interne taillée sur mesure pour François Hollande, l'essentiel est que la puissante résistance amorcée ces derniers mois se mue en dynamique alternative, dans la rue et dans les urnes. Il se trouve qu'avec un certain Jean-Luc Mélenchon une dynamique prometteuse a commencé à naître. Mêlant désobéissance pacifique et insoumission citoyenne, elle pourrait, à condition de fédérer des forces et des citoyens porteurs de cultures et d'expériences différentes, produire des effets politiques inédits.

● **Cerises**

Après le mariage et l'adoption, la filiation pour tous

Si l'instauration du mariage pour tous a été une avancée, les mutations de la famille et de la filiation appellent une (r)évolution du droit. La sociologue et directrice de recherche à l'École des hautes études en sciences sociales, Irène Théry, aborde ces sujets dans un ouvrage passionnant et pédagogique.



Mariage et filiation pour tous
Une métamorphose inachevée
 Irène Théry
 La république des idées, Seuil
 123 p., 11,80 €, 2016

Trois ans après l'adoption de la loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de personnes du même sexe, le 17 mai 2013, certains ont constaté que, contrairement à ce qu'avaient affirmé ses opposants, la Terre n'en a pas été chamboulée. Cependant, il est intéressant de constater avec Irène Théry, auteur de *Mariage et filiation pour tous*, que la loi a bien constitué une « étape majeure dans la métamorphose de notre système de parenté », une « réforme de civilisation ». La loi n'a pas bouleversé soudainement l'ordre social, mais, en résumé, une révolution qui bouleverse l'institution matrimoniale est engagée.

L'institution matrimoniale face à l'égalité des sexes

Lors du débat public sur la loi, « chacun sentait bien que la réforme engageait bien autre chose que l'accès des homosexuels à un mariage inchangé : une véritable redéfinition pour tous de l'institution matrimoniale ». Jusqu'à présent, le mariage avait « toujours été défini comme

l'union d'un homme et d'une femme » : unir deux personnes de même sexe était

Les partisans du mariage pour tous se sont focalisés sur l'exigence d'égalité entre les couples au lieu de porter surtout cette idée : la transformation de la famille est liée à « l'émergence de la valeur d'égalité de sexe », qui s'oppose au modèle millénaire de « complémentarité hiérarchique des sexes ».

même sa « raison d'être ». On peut donc déjà parler de rupture symbolique, avec le fait que l'on puisse désormais parler

d'époux, mais aussi de parents de même sexe. Il s'agit d'une transformation de « l'organisation sociale et symbolique des relations sexuées dans une société démocratique ». Ainsi, la réforme n'a pas seulement permis une forme d'égalité entre les couples de même sexe et les couples composés d'un homme et d'une femme ; elle « portait sur les relations sexuées institués dans la parenté ».

Les adversaires de la loi ont affirmé que ses partisans voulaient nier les différences femme - homme et voulaient même supprimer les notions de père et de mère. Appuyés par une bonne partie de l'Église et les milieux conservateurs, ils ont même prétendu que la loi consistait à vouloir imposer l'indifférenciation des sexes. Pour eux, il s'agissait donc tout à la fois de « sacrifier l'enfant », de « détruire la famille » et de « ruiner la civilisation ». Dans le débat conflictuel d'alors, les partisans de la loi se sont focalisés sur l'exigence d'égalité entre les couples, entre les sexualités, au lieu de porter surtout cette idée avancée ●●●



La marche des fiertés Lesbienne Gay, Bi, Trans (LGBT) - Paris aura lieu le 2 juillet. Cette année, elle mettra avant les droits des personnes Trans. Plus d'infos, ici : <http://marchedesfiertes.fr/>

●●● par Irène Théry : face au modèle millénaire de la « *complémentarité hiérarchique des sexes* », la transformation de la famille est liée à « *l'émergence de la valeur d'égalité de sexe* ».

Redéfinition de la notion de couple

Au sein des études de genre, qui ne forment pas une école homogène, deux approches se différencient fortement. L'approche empirique s'attache à s'extirper de l'alternative entre une position pro-différence et une position pro-indifférence. Par exemple, on peut à la fois considérer comme positive une asexuation des statuts pour le partage de l'autorité parentale (il y a là une forme d'indifférenciation) et comme nécessaire que ce soit la femme qui conserve en dernier ressort la décision d'avorter (il y a là maintien de la différenciation). Une autre approche, qu'Irène Théry considère comme « *dogmatique* » et à laquelle elle s'oppose, considère que « *si le droit distingue les hommes des femmes, c'est uniquement pour asseoir la domination masculine* » et qu'en définitive « *toute attention portée au corps est l'indice d'un "naturalisme" biologisant* ». Cette approche permet aux conservateurs de dénoncer comme « *contre-nature* » le fait qu'un enfant puisse avoir deux pères et deux mères.

Le fait nouveau initié lors du débat sur le PACS en 1999 fut l'adoption d'un article sur le concubinage, qui a redéfini le couple en droit français. Il s'agit d'une mutation juridique et symbolique majeure

dans l'histoire du droit de la parentalité, selon Irène Théry. Face à cette avancée, l'auteure évoque les attaques menées par le prêtre et psychanalyste Tony Anatrella, conseiller de l'Église de France, récemment accusé d'abus sexuels sur de jeunes hommes¹ : il considérait alors l'homosexualité comme « *le symptôme d'un problème psychique et d'un en deçà de la différence des sexes* »

Beaucoup pensent que le genre constitue un attribut de la personne et que ses caractéristiques seraient le résultat du conditionnement culturel et social. Le problème de cette conception, c'est qu'elle considère la personne de manière "autarcique".

ou comme un « *inachèvement et une immaturité foncière de la sexualité humaine* ». Irène Théry expose, elle, deux conceptions différentes du genre : le genre comme identité des personnes et le genre comme modalité des relations sociales.

¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Tony_Anatrella#cite_note-10

Le genre, identité des personnes ou modalité des relations sociales

La notion de genre compte plusieurs définitions, qui posent autant de problèmes. On peut y lire l'idée de sexe social ou de rapports sociaux de sexe, mettant l'accent sur la dimension sexuée de la vie sociale. On peut aussi chercher, en l'employant, à évoquer la « *distinction masculin / féminin en tant qu'elle est sociale* ». Tout le problème est alors de préciser ce à quoi se rapportent les notions de masculin et de féminin. Beaucoup pensent que le genre constitue un attribut de la personne, son identité. Ainsi, une personne serait masculine, féminine ou trans parce qu'elle a des caractéristiques psychiques et mentales masculines, féminines ou trans. Indépendamment du sexe biologique de la personne, ces caractéristiques seraient le résultat du conditionnement culturel et social de la personne. Le problème de cette conception, c'est qu'elle considère la personne de manière « *autarcique* », faisant du genre un attribut intrinsèque de la personne (même si celle-ci est conditionnée). Ainsi, l'identité masculine ou féminine serait « *l'expression ou la manifestation "extérieure" de l'identité "intérieure" du moi modelée par les stéréotypes sexués absorbés dès l'enfance* ».

Pour l'approche relationnelle du genre, « *le genre n'est pas un attribut identitaire des personnes, mais une modalité des relations sociales* » : « *L'enjeu est principalement de se dégager du piège de l'autarcie du moi et de ce que l'on* ●●●



●●● peut nommer, avec Wittgenstein, le “mythe de l'intériorité” ». Ainsi, ce qui a un genre, « ce ne sont pas les personnes elles-mêmes, mais les actions et les relations que ces personnes mettent en œuvre en référence à des règles, des significations et des valeurs ». Cette conception concerne la définition même de ce qu'est une personne. Ainsi, « Ce qui est défini comme masculin ou féminin n'existe pas en soi, mais uniquement comme le produit de la distinction ou division opérée dans les attentes sociales entre ce qui est attendu (par exemple) d'une sœur et ce qui est attendu d'un frère ».

Irène Théry évoque à ce propos les quatre formes de relations sexuées qui existent dans la société : les relations de sexes opposés (elles-mêmes multiples : frère - sœur, époux - épouse, mère - fils, père - fille etc.), les relations de même sexe (frère - frère, mère - fille, père - fils, etc.), les relations de sexe indifférencié (grands-parents - petit enfant, relation indifférenciée en ce sens que, même si chaque personne est toujours d'un sexe, cela n'importe pas dans la définition de la relation mutuelle et de l'agir attendu de chacun), les relations de sexe combiné (oncle maternel - neveu utérin, etc.). Voilà que l'on sort des schémas complètement bornés de relations sexuées limités à l'expérience hétérosexuelle, et que s'ouvre un continent de réflexion sur les relations humaines !

Cependant, à côté de la nécessité d'analyses différenciées des relations sexuées, la sociologue note que « les progrès de l'égalité de sexe dans les démocraties se sont traduits par la progressive neutralisation du statut juri-

Pour l'approche relationnelle du genre, « ce qui est défini comme masculin ou féminin n'existe pas en soi, mais uniquement comme le produit de la distinction ou division opérée dans les attentes sociales entre ce qui est attendu (par exemple) d'une sœur et ce qui est attendu d'un frère ».

dique de citoyen (électeur ou élu) », qui « n'implique en rien un déni des différences entre hommes et femmes ». Ce qu'il faut souligner, c'est d'abord qu'« un individu, homme ou femme, n'est jamais réduit à la dichotomie du « rapport hommes / femmes », puisqu'une même personne se trouve simultanément à la croisée de très nombreuses relations de sexe opposé, de même sexe, de sexe

indifférencié et de sexe combiné ». Soulignons ensuite que cela n'empêche nullement de distinguer le statut social (ou personnel) d'homme et le statut social (ou personnel) de femme, sachant que dans notre société, « la hiérarchie sexuée est si forte que «homme» désigne l'humain en général et l'humain de sexe masculin en particulier ». Notons au passage que ces réflexions sur la sujétion des femmes ne conduisent pas à nier leur pouvoir (à faire comme si elles n'avaient aucun pouvoir), mais permettent de caractériser ce que, pour notre part, nous appelons un rapport ou une relation de domination.

Monde masculin / monde féminin, ou mixité du monde social humain ?

Parler de rapport ou de relation de domination, c'est d'ailleurs une autre manière de dire comme l'auteure qu'une approche relationnelle du genre permet, à la différence d'une approche identitaire, de parler de la vie dans notre société. C'est cela qui permet, par exemple, non de se replier sur soi en considérant seulement la négativité des institutions, mais au contraire de considérer que l'autonomie de la personne « n'est pas un donné originel » mais une « conquête de l'individu ». Nous ajouterons qu'il s'agit d'une conquête qui agit dans et avec les contradictions de chacun-e, et en relation avec les luttes collectives. Ainsi, la critique des institutions (et leur dépassement) devient possible à partir du moment où l'on ●●●



●●● se rend compte que « *l'institution n'est pas ce qui séquestre l'expérience, elle est ce qui rend possible l'agir humain* ». Et nous ajoutons encore : l'agir humain individuel et collectif. Poussons le bouchon : à partir du moment où l'on considère que les attributions sociales déterminent largement les individus, et à partir du moment où l'on considère aussi que la personne est aussi capable de détermination, il est nécessaire de s'attaquer - individuellement peut-être, collectivement sans doute - aux institutions pour contester une société injuste.

L'approche identitaire et l'approche relationnelle s'opposent dans leurs rapports à la notion de rôle social. Pour l'approche identitaire, le rôle sexué est joué, par imitation ou conditionnement. Les uns considèrent que ce jeu est appelé à durer, tandis que pour d'autres il s'agit de s'en libérer, en déconstruisant les rôles assignés. Ici domine encore la croyance en l'existence d'une intériorité originelle de la personne (le rôle joué serait la vérité de la personne, ou au contraire il serait le masque à retirer pour retrouver la personne vraie). Pour l'approche relationnelle, le rôle répond « *à la règle commune de partage sexué des droits et des devoirs* ». La vie ne s'organisant pas spontanément chez les humains, les rôles sont élaborés par la société : ils sont institutionnalisés. Ainsi s'organise la complémentarité hiérarchique des sexes. Le monde masculin valorise la science,

la guerre, la rivalité, le monde féminin est centré sur la vie domestique, le soin. Et au total, les valeurs féminines de bonheur et de sécurité sont « *englobées dans les valeurs masculines supérieures de la gloire et le sens du risque* ».

Pour Irène Théry, l'enjeu central est « la remise en cause du grand partage hiérarchique de la société entre un monde masculin et un monde féminin, auquel se substitue progressivement une autre valeur de référence, celle de mixité du monde social commun ».

Irène Théry en vient ici à l'essentiel de son propos : « *Les progrès de l'égalité ne sauraient se réduire à plus de droits, plus d'opportunités professionnelles, plus de responsabilités politiques ou plus de protection pour les femmes, égalisant deux « classes de sexe ».* L'égalité de sexe est une révolution beaucoup plus profonde, qui bouleverse

l'ensemble de l'organisation des relations sociales et interroge les représentations de l'humain les plus ancrées ». Ainsi, « *son axe majeur est la remise en cause du grand partage hiérarchique de la société entre un monde masculin et un monde féminin, auquel se substitue progressivement une autre valeur de référence, celle de mixité du monde social commun* ».

Du mariage hiérarchique indissoluble au couple démocratique

Jusqu'à présent, la division sexuée des rôles s'incarnait dans la famille, le mariage et la filiation. Ce modèle a commencé à être perturbé : se marier a peu à peu cessé d'être une obligation sociale, se démarier ou non est devenu une question de conscience personnelle. L'auteure montre alors que le cœur de l'institution matrimoniale n'est plus désormais la présomption de paternité (par laquelle l'homme n'a jamais à prouver qu'il est le père biologique) mais le couple. Le mariage pour tous n'est pas une prochaine révolution anthropologique annoncée par ses opposants : il exprime une mutation déjà réalisée du mariage. Voilà pourquoi Cerises pouvait affirmer en 2013 que les partisans de la manif pour tous défendait « *une société qui n'existe plus* »².

2. « [Au-delà du mariage pour tous : contre l'homophobie l'émancipation](#) », Cerises n°166, 18 janvier 2013



●●● Le mariage civil instauré en 1792 instituait que « *le père est celui que les noces désignent* », c'est-à-dire que le mariage fonde la paternité. Lors d'une grossesse hors mariage, le Code napoléon institutionnalisait une différence radicale entre l'homme et la femme : la femme génitrice pouvait être, si nécessaire, identifiée par une recherche en maternité, ce qui stigmatisait les femmes honteuses génitrices hors mariage ou ayant abandonné leur enfant ; tandis que l'homme géniteur reconnaissait l'enfant s'il le souhaitait (« *la recherche en paternité est interdite* »). Il y avait donc asymétrie de la filiation.

Les choses n'ont changé que progressivement. Jusqu'en 1945, le mariage fonctionnait selon les principes de complémentarité hiérarchique des sexes : l'homme représentait le couple, la famille, il était le chef de famille et disposait seul du droit de vote, tandis que la femme mariée était une « *éternelle mineure* ». Voilà qui illustre bien la notion de rôle telle que l'approche relationnelle le conçoit : « *Le mariage ne relevait pas seulement de la vie privée, familiale et domestique : il avait une fonction centrale dans l'organisation sociale globale : celle de réunir le monde des hommes et le monde des femmes* »... mais la réunion était moins démocratique que hiérarchique ! La subordination sociale des femmes se manifestait à travers une double hiérarchie : « *leur division impitoyable en deux*

catégories, les épouses honorables et les filles perdues » et « *la hiérarchie dans le couple marié* ». On avait là tout un pan institutionnel de la domination masculine car la « *complémentarité est strictement hiérarchique et (le) couple ne fait un tout que sous l'autorité du mari qui lui donne son nom, le dirige et le représente à*

L'égalité des sexes appelle la transformation du mariage : qu'il ne soit plus le « mariage hiérarchique indissoluble » mais un « duo démocratique » qui place au centre non la procréation entre un homme et une femme mais la « conversation amoureuse » formant le lien du couple.

l'extérieur ». Cependant, le mariage étant un contrat, une faille existait dans le modèle : qui dit contrat dit possibilité d'une rupture du contrat (divorce).

Au-delà d'exigences d'égal accès aux droits, l'égalité des sexes a appelé et appelle aujourd'hui encore la

transformation du mariage : qu'il ne soit plus le « *mariage hiérarchique indissoluble* » mais un « *duo démocratique* » qui place au centre non la procréation entre un homme et une femme mais ce qu'Irène Théry appelle la « *conversation amoureuse* » formant le lien du couple (entre personnes de sexes différents ou de même sexe). Le mariage devient une relation égalitaire, il est (ou sera) l'institutionnalisation d'un lien de couple. Remarquons cependant qu'en parallèle de ce changement du sens du mariage, nécessaire pour émanciper le lien marital de son caractère hiérarchique, l'enjeu d'avoir des couples égalitaires se pose aussi hors mariage ! D'ailleurs, pour certains, l'idée d'institutionnaliser le lien du couple mérite d'être interrogée.

La révolution de la filiation

Aujourd'hui, plus de la moitié des enfants naissent hors mariage. De fait, le lien entre parents et enfants - la filiation - ne s'établit plus par le mariage. L'argumentaire des adversaires de l'homoparentalité consiste à faire semblant que les partisans de la filiation pour les couples homosexuels porteraient l'idée « *contre-nature* » qu'il est possible que deux personnes de même sexe puissent engendrer. Ce qui serait mettre l'enfant dans une situation impossible. Or, souligne Irène Théry, les homosexuels sont précisément « *les seuls couples qui ne sont jamais tentés de dissimuler à* ●●●

●●● *l'enfant son mode de conception* ». En réalité, la question contemporaine est de distinguer la gestation et la filiation, car il est devenu envisageable de penser une double filiation de même sexe : tel enfant a deux parents de sexe masculin ou deux parents de sexe féminin.

Pour les conservateurs, la filiation serait, et devrait toujours être, enracinée dans la nature (la procréation). D'un côté ils dénoncent la biologisation de la filiation (établie désormais par la preuve ADN de la paternité, à la place de la présomption de paternité précédemment évoquée). De l'autre ils dénoncent la mentalisation de la filiation, c'est-à-dire la possibilité que le «vrai parent» puisse être une autre personne que le géniteur. Or, selon Irène Théry, il n'y a nullement à opposer la dimension charnelle et la dimension élective : « *C'est la même société qui, d'un côté, a institué l'adoption plénière, favorisé l'adoption internationale et valorisé comme jamais auparavant le lien adoptif, et qui, de l'autre, a mis en place des moyens sans précédent pour lutter contre la stérilité et permettre aux couples qui le souhaitent d'engendrer des enfants tant désirés* ». Dès lors : « *Pourquoi opposer, comme si elles étaient nécessairement concurrentes, deux façons d'établir la filiation qui coexistent très pacifiquement dans notre société ? Pourquoi chercher obstinément à les hiérarchiser, alors que nous ne sommes prêts à renoncer ni*

à l'une ni à l'autre, et que la hiérarchie des filiations est justement ce que nous avons banni de notre droit commun ? ».

Révolution de la pluri-parentalité

L'auteure évoque la controverse sur l'autorisation médicale à la procréa-

« le mot "parent" a cessé d'être identifié à "géniteur" » et le mouvement de la société appelle en conséquence à inventer un nouveau droit de la famille qui « idéalement, serait à la fois commun à tous et pluraliste ».

tion (AMP). Elle souligne que lorsqu'un couple recourt à un don de sperme, d'ovocyte, d'embryon ou de gestation, les parents d'intention font « *bel et bien naître un enfant, dont l'un des deux est un parent "biologique"* », car ils sont unis « *au sein d'un même projet parental* ». D'ailleurs, « *toute différence qui serait faite entre les deux parents, selon la part respective qu'ils ont pris à la procréation, apparaîtrait comme un véritable déni de la particularité du processus complexe qu'ils ont voulu et mené ensemble, avec*

l'aide de l'institution médicale, processus qui a conduit à la conception puis à la naissance de leur enfant commun ». On est loin des balivernes de ceux qui dénoncent la mise en place d'un «droit à l'enfant», comme si l'enfant conçu dans le cadre d'un projet parental de deux personnes de même sexe ne pouvait être une formidable aventure humaine pour les parents et pour l'enfant à naître. Au total, les deux parents sont des parents « *sociaux* » et « *psychologiques* ». Autrement dit : un engendrement « *peut certes être décrit comme un événement purement physique (une procréation), si l'on décide de porter sur lui le regard du biologiste. Mais il peut tout aussi bien être vu comme une technique du corps, comme une situation émotionnelle, comme une action humaine intentionnelle, comme un rite institué. Autrement dit, faire un enfant n'est pas un acte naturel auquel se "surajouterait" ensuite de l'interprétation culturelle* ».

L'ancien modèle matrimonial était déjà remis en question par les cas où les couples femme - homme n'étaient pas les géniteurs d'enfants, ou quand les géniteurs n'étaient pas mariés. Le fait nouveau est que le principe d'exclusivité de la filiation (un seul père, une seule mère par enfant) est (largement) bousculé par les recompositions de la famille. De fait, « *il n'y a pas de coïncidence entre les composantes biologiques, sociales / éducatives et juridiques* / ●●●

●●● symboliques qui faisaient naître ce qu'on nommait un vrai parent, et que l'on peut nommer les situations de pluriparentalité, au sens où il y a plus d'un homme et d'une femme soit dans la conception, soit dans l'itinéraire biologique, soit dans la vie quotidienne d'un enfant ». Ainsi, « le mot "parent" a cessé d'être identifié à "générateur" » - tout le monde connaît depuis longtemps de nombreuses situations qui le montrent ! - et le mouvement de la société appelle en conséquence à inventer un nouveau droit de la famille qui « idéalement, serait à la fois commun à tous et pluraliste ».

La courte histoire de l'adoption d'enfants, qui législativement a commencé en France en 1920, est emblématique de changements rapides. Songeons qu'en 1966, l'adoption plénière était « conçue comme une nouvelle naissance effaçant la première : on supprime l'acte de naissance et on le remplace par un nouvel acte de naissance, comme s'il venait de naître ». Ainsi, les parents adoptifs étaient conduits à cacher aux enfants qu'ils avaient été adoptés. Au fil du temps, les choses ont changé et aujourd'hui de nombreux parents adoptifs ont cessé de mentir et accompagnent l'enfant dans sa quête de connaissance de ces origines. Ils constatent d'ailleurs que cette quête « loin de les affaiblir, renforce leur statut de parents aimants et respectueux de la personne de l'enfant ». Contre le maintien de tabous étouffants et de modèles dépassés, rompre avec les secrets de famille s'impose désormais comme une exigence éthique et un enjeu d'émancipation.

Don d'engendrement et co-engendrement

Irène Théry termine *Mariage et filiation pour tous* en abordant le grand débat sur le « don d'engendrement ». Elle montre d'abord que c'est la féminisation du don qui « met au centre l'enjeu moral, social et humain, jusqu'à alors complètement ignoré, des relations entre donneurs et receveurs et interroge de façon nouvelle la barrière qui avait été dressée entre eux ». Pour elle, « on ne peut que souhaiter que commence à se construire dans notre pays un débat argumenté sur cette forme particulière de don en assistance médicale à la procréation, en lieu et place de la véritable entreprise de diabolisation qui se déploie aujourd'hui au mépris de la connaissance empirique, assimilant toute GPA aux dérives et aux trafics de ventre qui sévissent dans certains pays ». Elle oppose d'ailleurs « une GPA inhumaine et dégradante (...) toujours associée à l'anonymat et à l'absence de relations » et une « GPA "éthique" (...) toujours associée, au contraire, à la qualité de la relation créée entre les parents d'intention et les gestatrices, ainsi que leur famille ». Elle se prononce pour une « reconnaissance de l'engendrement avec tiers donneur ».

Elle prend l'exemple d'un homme stérile, qui engendre l'enfant dans la mesure où il participe directement au « processus institué par lequel cet enfant vient à la vie dans le cadre d'une AMP avec tiers donneur ». Contre une définition purement biologique de l'engendrement, elle souligne que celui-ci a une dimension

psychique, mentale, affective, intentionnelle et même institutionnelle, qui va lui accorder sens et valeur au sein de notre monde humain. L'homme stérile participe de toutes les dimensions de l'engendrement, sauf une : la dimension strictement procréative. Et parce qu'il a pris la responsabilité d'engager cet engendrement en se déclarant par avance père de l'enfant qui naîtra, ce futur père a beau être stérile, il est, tout autant que la femme qui procréé, co-engendreur de l'enfant. C'est pourquoi « le père stérile n'est pas ici dans une situation comparable à celle de l'adoption : le don en AMP est un don sans abandon ».

Toutes ces questions sont bien évidemment complexes. Ainsi, « Il est peut-être troublant de reconnaître que, désormais, les couples de même sexe peuvent, sans aucun déni de la différence physique des sexes, engendrer ensemble un enfant ». Et « Il nous est difficile, encore aujourd'hui, d'enrichir la palette des rôles et de comprendre que l'on peut non seulement devenir parent sans procréer, mais procréer sans engendrer, et engendrer sans procréer ». Pour autant, après le mariage pour tous, la rénovation de l'adoption, de l'assistance médicale à la procréation et du droit d'accès aux origines personnelles constituera une réforme ambitieuse du droit de la famille instituant, cette fois, la filiation pour tous.



● Gilles Alfonsi

Plus compliqué que ça

Lénine disait que la contradiction est dans l'essence même des choses. Ce n'est certes pas un argument d'autorité, mais ce genre de considération n'est pas totalement inutile : nous baignons dans la contradiction, et ce n'est certainement pas en refusant de la voir que l'on peut comprendre le monde et agir sur lui.



Il fut un temps où quelles qu'en soient les difficultés, il y avait un certain confort dans la position politique des communistes : il y avait "la ligne". Elle était juste. Et il y avait deux manières de s'en écarter : la déviation «de droite» et la déviation «de gauche». Le principal conseil que pouvait donner l'orthodoxie aux militants était celui que donnait en 1356, lors de la bataille de Poitiers, Philippe le Hardi à son père Jean le Bon : « *Gardez vous à droite ! Gardez vous à gauche !* » La dialectique quelque peu sommaire qui sévissait alors permettait même de comprendre à travers l'unité des contraires comment les déviationnistes de droite ou de gauche pouvaient faire cause commune : le procès des groupes, des cliques, des fractions n'était jamais très loin et la consigne était simple : Tirez sur tout ce qui bouge !

Nous le savons, c'est plus compliqué que ça. Qu'il s'agisse de penser les stratégies ou d'élaborer les tactiques, il existe un continuum de choix possibles ; s'il est facile d'en faire de mauvais, il l'est moins d'avoir la certitude de définir les bons. Il y a toujours ce moment où les contradictions de la conjoncture les soumettent à une épreuve incertaine. Et les autres choix ne s'en éloignent pas simplement par tel ou tel côté d'un axe droite-gauche tout simple, bien identifié.

Il y a quelque chose d'agaçant - parfois d'insupportable - dans cette formule, "c'est plus compliqué que ça". Parce que dans le fond, c'est toujours vrai, si bien

qu'on n'est guère plus avancé une fois qu'on l'a dite – ou qu'on se l'est fait dire. Il s'agit juste d'une mise en garde contre le simplisme, toujours si tentant parce que toujours si rassurant. C'est vrai, dans le fond : si tel ou telle est en désaccord avec moi sur telle ou telle question, c'est juste qu'il y a quelque chose qu'il ou elle n'a pas compris. Voici un jugement sans doute préférable à l'affirmation d'une trahison, d'une déviation condamnable, dans la mesure où il prête moins à conséquence. Mais sur le fond, c'est quand même la même chose : le refus de voir, justement, que c'est plus compliqué que ça. Qu'il n'est pas toujours évident de comprendre sur quoi porte précisément le désaccord, non plus que ce sur quoi il porte.

Dans un monde complexe, rien n'est jamais aussi urgent que de prendre le temps du débat, d'échanger des arguments, de mettre la contradiction sur la table. Et cela reste vrai au moment même où on renverse la table, où le feu de l'action limite le temps disponible pour l'effort intellectuel. Car si la contradiction est dans l'essence



même des choses, elle l'est aussi dans celle de l'action. Et elle donne son sens au clair obscur dont peuvent naître les monstres si l'on marque le pas dans cet effort.

La tragédie est toujours l'avenir d'une situation où les prémisses étant posées, l'issue est déjà écrite : non pas l'issue favorable, celle qui dénoue la contradiction, mais celle qui la constate comme insoluble : c'est-à-dire celle qui s'interdit de voir dans cette contradiction l'opérateur du mouvement. La politique révolutionnaire est précisément celle qui fait le choix inverse. Celle qui ne cherche pas l'avenir là où les idées simples rendent à la fois simple et impossible son émergence.



● Laurent Lévy



Site Zone d'expression prioritaire lien dessus : <http://www.la-zep.fr/cst-lactu/loi-travail-demain-dans-la-rue-pour-manifester-avec-des-idees/> @ Dominique Faget / AFP

J comme jeunesse

La jeunesse fait aujourd'hui l'objet d'un paradoxe. Notre société pratique en effet le culte de la jeunesse au point qu'on a parfois pu parler de "jeunisme". Et ce jaunisme n'épargne personne, ni les entreprises, ni les médias, ni les formations politiques... La jeunesse serait parée de toutes les vertus. Elle serait par essence une qualité qu'il faudrait s'attacher à conserver. Les conseils diététiques, sportifs et les crèmes anti-rides (pour femmes comme pour hommes) ne manquent pas qui nous font la promesse de cette éternelle jeunesse. Il y a un culte de la jeunesse prise comme idéal. Dans le même temps, la jeunesse réelle, celle qui vit non pas dans le ciel des idées et des représentations, mais sur le sol de la vie concrète et dans les rues des villes et des villages, cette jeunesse-là connaît une situation matérielle et morale difficile, souvent plus difficile que celle des générations précédentes, au point qu'on peut parler de "misère de la jeunesse".

Mais ce qui caractérise cette société, peut-être est-ce justement ce décalage entre l'image et les droits de l'Homme (avec un grand H) et la situation réelle des hommes et des femmes ?

« J'avais vingt ans et je ne laisserai personne dire que c'est le plus bel âge de la vie. Tout menace de ruine un jeune homme : l'amour, les idées, la perte de sa famille, l'entrée parmi les grandes personnes », écrivait déjà Paul Nizan dans *Aden Arabie*.

Que dirait-il aujourd'hui ? Dans une enquête publiée en 1996¹ et qui résultait d'entretiens nombreux menés par des étudiants de la faculté d'Aix, le sociologue Jacques Broda avait avancé le néologisme de "jeunocide". Ce terme lui servait à qualifier la situation des jeunes des quartiers populaires de Marseille, confrontés à l'échec scolaire, au chômage, à la précarité, à la drogue, à la violence, et à certaines formes d'auto-extermiation qui frappent une jeunesse en manque d'amour et de reconnaissance sociale.

Cette précarité qu'il dénonçait (il y a vingt ans...) n'a fait que s'accroître depuis.

Dans les débuts de la sociologie, la jeunesse ne bénéficiait pas d'un regard spécifique. Pour Durkheim, l'enfant se définissait comme un être non encore socialisé.

Mais aujourd'hui, nous ne sommes plus dans la même situation. La jeunesse fait l'objet de nombreuses études sociologiques tant en France qu'à l'étranger. Sa définition n'a évidemment pas manqué de susciter des débats théoriques. Edgar Morin, dès les années soixante, avait mis l'accent sur la spécificité de la culture juvénile. Et pour lui, il ne s'agit pas que d'un phénomène moderne. (Dans un livre passionnant sur la nature humaine², il montre l'importance de la "juvénilité" dans le processus d'humanisation depuis les préhominiens jusqu'à l'homo sapiens). Mais, avec le développement de la civilisation, le temps de la jeunesse s'est allongé et sa place a évolué. D'autres, comme Pierre Bourdieu, ont montré au contraire que la jeunesse ne constituait pas une classe sociale à part, et qu'il y avait des jeunes, soumises aux conditions de la reproduction sociale dans une société divisée en classe. L'*habitus* qui guide notre comportement social et fait de nous des héritiers d'une culture, est marqué par cette inégalité. Ces deux approches ne s'opposent pas de manière schématique et seraient plutôt complémentaires.

Quelle est donc aujourd'hui la situation non de cette classe mais de cette catégorie ?

De manière générale, l'âge de l'entrée dans la vie adulte (tant du point de vue professionnel que matrimonial) a été retardé. Il y a bien une "culture juvénile" d'autant plus largement partagée qu'elle est promue par le commerce et les médias. Les jeunes sont en effet l'une des cibles essentielles de la société de la consommation (le culte des marques) et du spectacle.

1. Jacques Broda, *Le Jeunocide*, Les Pluriels de Psyché, 1996.

2. Edgar Morin, *Le Paradigme perdu : la nature humaine*, Le Seuil. ●●●

●●● À noter que cette culture qui unifie la jeunesse au-delà des milieux populaires est largement "urbaine" et marquée par l'univers de la rue.

La cause essentielle du report de l'âge d'entrée dans la vie adulte est sans doute l'allongement de la scolarité. Quand Chevènement était ministre, il avait fixé à 80% d'une classe d'âge le taux de bacheliers. En 2010, il était de 65%. Il est monté à 77,2 % en 2015. Sans doute est-ce un progrès, même si un peu plus d'un jeune sur quatre quitte l'école sans le bac et bien qu'il ait perdu de sa valeur.

L'inégalité reste forte. Plus de 90 % des enfants de cadres obtiennent le bac et moins de 50% des enfants d'ouvriers. Et cette remarque serait sérieusement aggravée si on prenait en compte le contenu et la qualité de l'enseignement reçu...

Mais le moment décisif est celui de l'entrée dans la vie dite active. 700 000 jeunes arrivent tous les ans sur le marché du travail. Or 86 % des embauches se font en contrats précaires. Les stages (pas toujours rémunérés) sont devenus la règle. Le parcours du combattant des stagiaires s'apparente à une forme moderne de rite d'initiation à bien des égards comparable aux rites d'initiation pratiqués dans les tribus traditionnelles ; avec cette différence que l'épreuve est bien plus longue...

Fin 2015, 25 % des jeunes non scolarisés étaient au chômage, contre 10% pour l'ensemble de la population. Et 29 % des jeunes de moins de trente ans sont en situation de pauvreté, contre 14 % pour la population en général.

Dans ces conditions, il n'est guère surprenant que les jeunes aient participé en masse aux premières manifestations contre la loi El Khomri (avant que les manœuvres du gouvernement et la proximité des examens ne conduisent à une certaine dé-mobilisation estudiantine). Ce n'est pas surprenant, mais cela mérite d'être remarqué. Qui aurait imaginé, il y a quelques années, que des milliers de lycéens et d'étudiants se mettraient en mouvement contre un projet de réforme concernant non l'Éducation mais le Code du Travail ?

En luttant pour ses futures conditions de travail, cette génération fait ainsi preuve d'un réalisme remarquable. Non seulement, cela permet la convergence avec les organisations syndicales de salariés mais cela crée les bases, à la faveur de ce retour de la question sociale, d'un renouveau de la conscience de classe, de la conscience populaire.

La question qui reste problématique est évidemment est celle de la perspective d'avenir.

L'idéologie postmoderniste a cherché à enfermer le peuple (et pas seulement la jeunesse) dans un présent sans passé et sans avenir. Or, visiblement, vivre dans le présent n'empêche pas de penser à l'avenir.

Sans doute, ce qui manque (et pas seulement à la jeunesse) est-ce ce que Roger Vaillant appelait une « *belle et bonne utopie* »³.

Paul-Vaillant Couturier disait : « *Le communisme est la jeunesse du monde* ».

Réinventer un futur capable de susciter espérance et enthousiasme. Car il n'y a jamais eu de mouvement révolutionnaire ni d'avancée véritable de la société qui n'ouvre à la jeunesse les portes et les fenêtres de l'avenir.

Dans son poème de 1937, marqué par l'élan du Front populaire, il écrivait : « *Nous sommes la jeunesse ardente/ Qui vient escalader le ciel/ Dans un cortège fraternel/ Unissons nos mains frémissantes/ Sachons protéger notre pain/ Nous bâtirons un lendemain qui chante.* » Et c'est Gabriel Péri, dans sa lettre du 14 décembre 1941, avant son exécution, qui met la formule au pluriel parlant des « *lendemains qui chantent* ». Cet optimisme bolchevique prête sans doute aujourd'hui à sourire ou à moqueries. Les déconvenues de l'histoire sont passées par là.

Pourtant, c'est bien de cela qu'il s'agit. Réinventer un futur capable de susciter espérance et enthousiasme. Car il n'y a jamais eu de mouvement révolutionnaire ni d'avancée véritable de la société qui n'ouvre à la jeunesse les portes et les fenêtres de l'avenir.

Sous la Commune, Eugène Pottier chantait : « *Jeunesse héroïque / Arme ton flingot/ Pour la République / En avant, moblot.* »

À quoi répondait la poétesse contemporaine Andrée Chédid : « *Jeunesse qui t'élances / Dans le fatras des mondes / Ne te défais pas à chaque ombre / Ne te courbe pas sous chaque fardeau / Que tes larmes irriguent / plutôt qu'elles te rongent / Garde-toi des mots qui dégradent / Garde-toi du feu qui pâlit / Ne laisse pas découdre tes songes / Ni réduire ton regard / Jeunesse entends-moi / Tu ne rêves pas en vain.* »

● Patricia Latour et Francis Combes



3. Roger Vaillant, *Éloge de la politique*, Le Temps des Cerises.



● **Référendum local.** Ce 26 juin, les 970 000 électeurs du département de Loire atlantique sont appelés à se prononcer pour ou contre le transfert de l'aéroport de Nantes à Notre-Dame des Landes. Beaucoup d'acteurs du débat public critiquent les conditions d'organisation de la consultation, une partie ayant décidé de s'impliquer dans des campagnes d'explications sur les enjeux et les alternatives possibles. Les partisans du projet annoncent du développement économique, des emplois et des logements, tandis que ses opposants soulignent les risques de renforcer encore les phénomènes de métropolisation de Rennes et de Nantes, au détriment des autres territoires et interrogent : « *Pensez-vous ce projet cohérent avec l'accord mondial climat ?* » signé il y a quelques mois à Paris-Le Bourget.

● **En direct.** Voilà ce qu'on répond, sur le *live* du *Monde*, à un internaute qui demande si le parcours aurait été beaucoup plus long si la manifestation du 23 juin avait eu lieu de Bastille à Nation : « *Non, le parcours n'aurait pas été beaucoup plus long : la distance qui sépare Bastille et Nation est de 2 kilomètres, contre 1,6 km pour le parcours autorisé autour du bassin de l'Arsenal. Cependant le périmètre aurait été beaucoup plus compliqué à sécuriser.* » N'importe quoi : pour aller de Bastille à Nation, en passant par l'Élysée et Matignon, c'est beaucoup plus long !

● **Un monde tortionnaire 2016.** Une étude de l'IFOP commanditée par l'Association des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT) dans le cadre de la parution de son rapport annuel intitulé "Un monde tortionnaire" vient de montrer « *une acceptation plus importante de la torture marquée par le contexte post-attentats* ». 36 % des sondés acceptent le recours à la torture dans des circonstances exceptionnelles, contre 25 % en 2000. 54 % acceptent qu'une personne suspectée d'avoir posé une bombe prête à exploser soit soumise à des décharges électriques. 45 % considèrent que la torture est efficace pour prévenir des actes de terrorisme et obtenir des informations fiables. 18 % déclarent qu'ils pourraient envisager de recourir eux-mêmes à la torture. C'est [ici](#). Jean-Etienne de Linares, délégué général de l'ACAT souligne : « *Il est très préoccupant de constater que plus d'un tiers des Français pensent que des circonstances spéciales peuvent justifier le recours à la torture. Plus effrayant encore est le fait que confrontés au scénario de la bombe à retardement, plus de la moitié des sondés acceptent l'utilisation de la torture* ». Outre les questions éthiques posées par l'usage de la torture, un rapport du Sénat américain avait montré en décembre 2014 : « *À aucun moment les techniques d'interrogatoire renforcées de la CIA n'ont permis de recueillir des renseignements relatifs à des menaces imminentes, tels que des informations concernant d'hypothétiques "bombes à retardement" dont beaucoup estimaient qu'elles justifiaient ces techniques* ». Lire [ici](#).

Cerises

publication de l'Association
des communistes unitaires

- Noyau -

Gilles Alfonsi, Gilles Boitte,
Michèle Kiintz, Roger Martelli,
Philippe Stierlin, Catherine Tricot,
Pierre Zarka.

cerises@plateformecitoyenne.net

Abonnement gratuit en ligne :
<http://plateformecitoyenne.net/cerises>

www.cerisesenligne.fr



MEDIAPART

